



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRNI) de la BRÉVENNE et de la TURDINE

*Dossier soumis à consultation et enquête publique
NOVEMBRE 2010*

Il n'existe pas de carte spécifique de zonage réglementaire pour les communes suivantes qui ne sont pas directement exposées au risque inondation. En revanche, **le règlement de la zone blanche s'applique : voir la carte de la zone blanche**

Ancy
Les Olmes
Affoux
Les sauvages
Valsonne
Brulliole
Montrottier
Les Halles
Duerne
Montromant
Villechenève
Bibost
Sourcieux les Mines
Lentilly
Saint Germain sur L'Arbresle
Saint Julien sur Bibost